

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 23 novembre 2021

Délibération n° 2021 – 23/11/2021 – 3

Travaux de la commission FSDIE du 12 octobre 2021

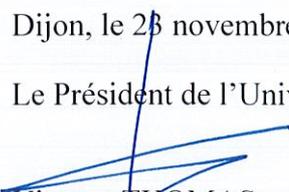
- VU le code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) rendu en sa séance du 9 novembre 2021

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 30 Quorum : 15 Membres présents : 11 Membres représentés : 7 Total : 18	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 18 Pour : 18 Contre : 0
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve les travaux de la commission FSDIE du 12 octobre 2021 et la ventilation budgétaire des crédits FSDIE accordés aux associations.**

Dijon, le 23 novembre 2021

Le Président de l'Université de Bourgogne,


Vincent THOMAS

*P.J. : Compte rendu de la commission FSDIE du 12 octobre 2021
Tableau commission FSDIE du 12 octobre 2021*

Délibération transmise au recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Commission FSDIE du 12/10/21, 9 h 30

Salle des VP, MDE

Compte-rendu

Membres

Présents : Ambre Adamiak, Léa Clouzot jusqu'à 10 h 45, David Cousson, Liam Fontaine, France Herrscher, Alain Rauwel, Maxence Roulliat.

Excusée : Véronique Lahaie.

Excusées avec procuration : Léa Clouzot à partir de 10 h 45 (avec procuration à M. Roulliat), Karen Fiorentino (procuration à A. Adamiak).

Absentes : Léana Mc Carthy, Soline Pion.

Associations représentatives

Présentes : Epi'campus (Lucinda Happi), FEBIA (Luca Tillocher-Naskrent), BEDAPS (Lucile Tison).

Excusée : AEAEGUD.

Absentes : Radio Dijon Campus, Génération campus, Parlement des Etudiants, ESN InsiDijon, ASUB, ASUB 71.

La commission s'ouvre par un tour de table, puisque certains membres sont nouveaux.

Elle étudie ensuite les 8 demandes de subvention qui lui ont été adressées.

Tous les points étant étudiés, la séance est levée à 11 h 30

CFVU du 9/11/2021 :
avis favorable à l'unanimité

avec prise en compte des éléments indiqués en séance pour la Junior Agence LEACA

Commission FSDIE du 12/10/2021												
N° dossier	Association	Projet / objet	Date dépôt dossier	Dossier en report de	Date début	Date fin	Budget total	Montant FSDIE sollicité	Règle à appliquer	Avis commission	Montant accordé	Commentaires
Projets												
2021-33	BEDAPS	Journée pédagogique et de découverte culturel		/	16/09/2021	16/09/2021	597,98 €	427 €	50 %	Report		Le montant de la subvention FSDIE sollicité est supérieur à 50 % puisque l'association demande 427 € pour un budget de 597,98 € (le maximum qui pouvait donc être demandé est de 298,99 €). Par ailleurs, le dossier est incomplet car il manque les justificatifs (aucun devis ou facture). Il est donc placé en report. L'association devra corriger le montant de la subvention sollicitée et remettre à jour le budget en conséquence, et ajouter les justificatifs, qui seront alors des factures puisque l'action est réalisée pour présenter à la prochaine commission. Enfin, la fiche d'engagement n'indique pas le titre précis de l'action. L'association devra veiller à l'avenir à bien y faire figurer le titre de l'action et non pas donner un accord général pour toute demande de subvention.
2021-34	BEDAPS	Formations des membres de l'association		/			1 170,00 €	500 €	Formations	favorable	500 €	Le forfait est accordé, l'association devra toutefois veiller à communiquer le bilan détaillé, avec les justificatifs au plus tard 2 mois après la dernière formation suivie.
2021-35	FEBIA (Fédération Etudiante de Bourgogne Inter-Associative)	Congrès de passation		/			2 128,74 €	900 €	50 %	favorable	900 €	Une légère différence entre un montant du budget et le justificatif à l'appui est relevée. La fiche d'engagement est incomplète, il manque le titre de l'action qu'il faudra compléter et transmettre au BVE. Puis la commission conseille à l'association d'être vigilante, pour la tenue de sa comptabilité et le bilan à transmettre : la facture des bracelets est adressée à une personne et non à l'association. Il faudra soit la facture avec le nom de l'association si c'est elle qui a réglé, soit une fiche de frais + attestation sur l'honneur du remboursement du membre qui aura avancé les frais.
2021-36	Junior Agence T2M	Atelier de doublage		/	07/01/2022	14/01/2022	2 400,00 €	1 200 €	50 %	favorable	1 200 €	
2021-32	AESFD	CA de l'ANESF	22/09/2021	07/09/2021			8 188,89 €	4 094 €	50 %	favorable	4 094 €	Le dossier a bien été étoffé, précisé et corrigé. Le budget a été corrigé, les coûts ont été optimisés. La commission salue ces améliorations, et le programme qui comprend une visite de Dijon.
2021-37	CBE Bio	Week-end de cohésion		/	24/09/2021	25/09/2021	6 843,77 €	2 050 €	50 %	favorable	2 050 €	
2021-38	ADDICT	Conseil d'Administration de l'ANEIC		/	12/11/2021	12/11/2021	405,57 €	202 €	50 %	favorable	202 €	
2021-39	Junior Agence LEACA	Gala LEACA		/	09/12/2021	09/12/2021	3 065,00 €	900 €	Gala 40 %	favorable	900 €	Le budget est déséquilibré (3065 € en dépenses, 3095 € en recette). Il manque des devis (SACEM, décorations...), un devis et le budget ne sont pas identiques, le devis du traiteur est arrondi, donc pas exact (1700 au lieu de 1620 €). La commission aurait apprécié que soit précisé le coût pour les étudiants. Elle relève également qu'un devis est adressé à une personne, et non à l'association. Il faudra pour la justification au moment du bilan, et plus généralement pour l'exactitude de sa comptabilité qu'elle demande une facture adressée à l'association si c'est elle qui a réglé, ou établisse une fiche de frais + attestation sur l'honneur de remboursement pas le membre qui aurait avancé les frais. Il y a également des informations manquantes dans la saisie en ligne (nombre d'adhérents etc.). L'association a probablement eu peu de temps pour se saisir du projet et monter le dossier de demande de subvention. Toutefois, l'événement est récurrent, il serait bon que le dossier, une trame ou un minimum d'information soit transmis d'année en année. Compte tenu du contexte, et de la proximité de l'événement, la commission accorde exceptionnellement et sous réserve que l'association fournisse les devis manquants et le budget corrigé, exact et complet d'ici au 26/10/21, 16 h. Si ce n'est pas fait, le dossier sera refusé, sans possibilité de report. Enfin, l'association devra faire attention à bien constituer et envoyer la notice et le dossier de sécurité dans les temps au BVE. MAJ 03/11/21 : le dossier a été complété, les documents sont satisfaisants, les réserves sont donc levées
Total								10 273 €			9 846 €	

Instances :	
CFVU	09/11/2021
CA	23/11/2021